Jusqu'au 15 septembre 2023

Contrat de filière - Maisons d'édition : 2e appel à projets 2023

Le 2e et dernier appel à projets 2023 du Contrat de filière dispositif "Maisons d'édition" de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est ouvert.Les demandes seront déposées vendredi 15 septembre 2023 au plus tard.

Dans le cadre de leur politique visant à soutenir et favoriser le développement du secteur du livre en région, l'État, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagées à développer une politique commune visant à soutenir et favoriser le développement du secteur de l'édition dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023.

Ce dispositif vise à soutenir des projets structurants pour les maisons d'édition, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

Pour obtenir plus d'informations sur le Contrat de filière livre 2020-2023, vous référer à **l'article de présentation de la convention (nouvel onglet)**.

Modalités de dépôt

Avant tout dépôt, un premier rendez-vous d'information doit être convenu avec l'Agence, cette étape est obligatoire. Puis un entretien préalable est fixé pour une présentation du projet, et du bilan du/des projet/s soutenu/s en année N-1 le cas échéant, au comité technique, la date et l'heure sont fixées par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture.

En termes de calendrier, le rendez-vous d'information doit être anticipé, il doit avoir lieu au minimum 3 mois avant la date de clôture de l'appel à projets.La période des entretiens préalables débute un mois et demi environ avant la date de clôture de l'appel à projets et se termine 15 jours avant. Il ne sera pas possible de fixer de rendez-vous durant les 15 jours qui précèdent le dépôt.

Il convient par ailleurs de lire attentivement la fiche technique, notamment les dépenses éligibles, avant de compléter le formulaire et de rassembler les justificatifs de votre demande, et de lire tout aussi attentivement les modalités de dépôt.

Le dépôt du dossier complet s'effectue en version numérique uniquement. Se référer à la fiche **Modalités de dépôt** disponible en téléchargement ci-dessous.

Merci de télécharger l'intégralité de ces nouveaux documents.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 15 septembre 2023**

Télécharger les modalités d'attribution de l'aide

Cliquer sur l'intitulé du document pour le télécharger

Documents ressources :

Contrat de filière - Maisons d'édition - La fiche technique
Contrat de filière - Maisons d'édition - Modalités de dépôt

Documents obligatoires (1 seul exemplaire par demande) :

Contrat de filière - Maisons d'édition - Le formulaire de demande

Documents complémentaires obligatoires, selon la nature du projet déposé :

Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 1 "Développement commercial et communication"
Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 2.1 "Emploi"
Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 2.2 "Aménagement des locaux professionnels et équipement"
Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 2.3 "Reprise d'une maison d'édition, rachat de catalogue"
Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 2.4 "Diffusion et distribution"
Contrat de filière - Maisons d'édition - Plan de financement volet 3 "Politique éditoriale
Contrat de filière - Maisons d'édition - Compte d'exploitation prévisionnel (modèle)

Renseignements

Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Pour tous les départements

- Lucie Gentile Mazet, chargée de mission Économie du livre
- Alice Cornu, chargée de mission
- Charline Roguet, coordinatrice Contrat de filière Livre
  pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les départements 26, 38, 73

- Anne-Marie Boyer, conseillère livre et lecture : anne-marie.boyer@culture.gouv.fr

Pour les départements 01, 69, Métropole de Lyon, 74

- Noëlle Drognat-Landré, conseillère livre et lecture : noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr

Pour les départements 03, 07, 15, 42, 43, 63

- Nicolas Douez, conseiller livre et lecture : nicolas.douez@culture.gouv.fr

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour tous les départements

- Julien Guillot, chargé de mission livre : julien.guillot@auvergnerhonealpes.fr

---

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-maisons-d-edition-2eme-appel-a-projets-2023